



AMAP DE St-SULPICE LA POINTE
amapstsul@gmail.com
Contrat d'engagement légumes
de mai à octobre 2024



Adhérente / adhérent

Nom/Prénom :

Adresse :

CP Ville

Mail :

Tél :

Les paysans

GAEC LES JARDINS D'ISADE

Isadora et Denis DANJAU

1915 route du Castellas - 81310 Parisot

lesjardinsdisade@gmail.com

06 95 94 72 33 –

N° cert Bio : 81/170376/959660

Isadora et Denis Danjau, paysans sur la ferme “**les jardins d'Isade**”, en agriculture biologique, proposent la livraison hebdomadaire de paniers de légumes issus de leur ferme maraîchère.

Les paysans s'engagent :

- à **approvisionner** les Amapien-nes en produits de qualité, frais, de saison, en provenance de leur ferme.
- **être présents** au moins à une distribution hebdomadaire sur deux afin de donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la ferme, et répondre aux questions des adhérentes et adhérents.
- **être transparents** sur le mode de fixation du **prix** des produits livrés*.
- **informer** sur la vie de la ferme, les modalités de la production et accueillir les Amapien-nes lors de journées portes-ouvertes.
- **informer** en cas **d'impossibilité de livrer** tout ou partie des produits prévus pour cause d'intempéries ou de force majeure et à mettre en place des solutions de compensation.
- être **certifiés en agriculture biologique**.
- reconnaître avoir pris connaissance du **règlement intérieur de l'AMAP**, de la **charte des AMAP** et en acceptent les termes.
- à composer les paniers avec leurs légumes de saison et compléter avec des bocaux de légumes transformés sur la ferme.

* **à noter** : Isadora et Denis constituent, lorsque c'est possible, des paniers d'un montant supérieur au prix indiqué de façon à s'assurer que les Amapien-nes ne soient pas perdant.es si une baisse de la production devait survenir à un moment donné. Poursuivant la même logique, si aucune baisse de production n'est à déplorer, ils se réservent le droit de ne pas livrer 1 ou 2 fois en fonction du prix des légumes qu'ils ont mis en plus durant la période du contrat.

L'adhérente / l'adhérent s'engage :

- à **prendre un panier de légumes** par semaine au minimum et à **accepter les variations de la production** (cf. *à noter)
- à **régler d'avance**, dès le dépôt du **contrat signé en 1 exemplaire**, les paniers de légumes par chèque, débités mensuellement. Le présent contrat n'est valide qu'accompagné des paiements correspondants.
- à prévenir la référente de l'AMAP en cas **d'absence** à l'une des livraisons, à prévoir la récupération de son panier par une personne de son choix. Tout panier non récupéré sera redistribué à des associations caritatives à vocation alimentaire (les Restos du Cœur).
- à **participer activement** au fonctionnement de l'AMAP, à son esprit, à son devenir afin que la rencontre ne devienne **pas un « marché secondaire »**.
- à payer son **adhésion à l'AMAP** de St-Sulpice qui comprend la cotisation annuelle de 1€ pour le réseau des AMAP du Tarn.
- reconnaît avoir pris connaissance du **règlement intérieur de l'AMAP**, de la **charte des AMAP** et d'en accepter les termes.

CONDITIONS DE RESILIATION des deux parties : Le contrat ne peut être résilié par l'adhérent·e qu'en cas de **force majeure avérée** : déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale. Il ne peut être résilié par **les paysans** qu'en cas de **force majeure avérée** : perte de l'exploitation, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production.

DATES, LIEU ET HORAIRES DE LIVRAISON :

Les livraisons auront lieu les lundis de 18h à 19h00, Hall de la salle Polyespace de St-Sulpice ou devant.

Le contrat "été" débute le lundi 6 mai et se termine le lundi 28 octobre. Il sera composé au maximum de 26 paniers.

La référente à prévenir pour tout renseignement est Cécile DUBOIS au 06 31 67 15 88.

CONDITIONS DE PAIEMENT : A la demande des paysans les règlements se font par chèques à l'ordre de : 'GAEC Les Jardins d'Isade' et afin de simplifier leur comptabilité, les encaissements se feront **mensuellement**, en début de mois. Ils sont tous à remettre en même temps que le **contrat signé en 1 exemplaire**.

Cocher	pour l'intégralité de la saison : 26 livraisons	Mai 24 4 paniers	Juin 24 4 paniers	Juil 24 5 paniers	Aout 24 4 paniers	Sept 24 5 paniers	Oct 24 4 paniers
	Panier à 9€ X 26 = 234 €	36€	36€	45€	36€	45€	36€
	Panier à 13€ X 26 = 338 €	52€	52€	65€	52€	65€	52€
	Panier à 17€ X 26 = 442 €	68€	68€	85€	68€	85€	68€
	Panier à 25€ X 26 = 650 €	100€	100€	125€	100€	125€	100€

Paiement : mensuel, soit 6 chèques du montant du panier choisi

Visite à la ferme :

Une visite sera prévue à la ferme. Tous les adhérent·es sont convié·es sans obligation. Cette journée de rencontre conviviale entre les adhérent·es et les maraîcher·es a pour objectifs de créer un lien, de découvrir le lieu de production de leurs légumes, et plus globalement de mieux comprendre le système de production soutenu par le présent contrat.

Cette visite peut être organisée sous forme de simple partage d'un repas (auberge espagnole), ou sous forme d'aide au travail (récolte, cueillette, désherbage ou autre tâche liée à la production).

Contrat établi en 1 exemplaire.

Fait à _____ le _____

Signatures :

L'adhérent·e

Les paysans

Référente : Cécile Dubois – 06 31 67 15 88 - amapstsul@gmail.com

Site: <http://reseauamaptarn.fr/2022/01/24/amap-saint-sulpice/>